COMMUNE de CHAMELET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 novembre 2016

Date de convocation et d'affichage : 25/10//2016
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 13
Président : Mme Ariane BOUVIER, Maire
Secrétaire élu : M. André RAGINEL
Membres présents à la séance :, Bernard BATAILLE, Alain BARRE, Sabrina BENETEAU, Pierre CALA, Alain CHAMBRU, André CLEMENT, Patrice GARDETTE, Florence MARTHINET, Julien PEYROCHE, Henri PINATEL, André RAGINEL
Membres absents excusés : Christophe AUDARD

L'an deux mille seize et le neuf novembre à dix-neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CHAMELET, sous la Présidence de Madame Ariane BOUVIER, Maire.

ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal approuve à l'uanimité le procès-verbal de la séance précédente du 7 Septembre 2016.
Aucune remarque ou opposition n'ayant été formulée, la séance de conseil débute selon l'ordre du jour.

N° 2016-07-01

OBJET : VENTE DE MOBILIER SCOLAIRE

La Commune de CHAMELET dispose de 16 anciens bureaux scolaires qui ne sont plus utilisés.
Ces bureaux pourraient faire l'objet d'une vente à titre onéreux à des particuliers au prix de 40 € l'unité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la cession à titre onéreux, aux particuliers qui en feront la demande, de 16 anciens bureaux scolaires au prix unitaire de 40 €

N° 2016-07-02

OBJET : NOMINATION D'UN AGENT COORDONNATEUR COMMUNAL -

Par délibération du 14 Juin 2016, le Conseil Municipal avait désigné Madame Christine DUJEANCOURT, Secrétaire de Mairie, en qualité de coordonnateur communal du prochain Recensement Population 2017.
A la suite de son départ de la commune, et donc de son impossibilité à assurer cette fonction, il est proposé au conseil de la remplacer par M. Alain SAPALY, ancien Secrétaire de Mairie de Chamelet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Alain SAPALY, en qualité de Coordonnateur Communal du Recensement Population 2017, en remplacement de Mme Christine DUJEANCOURT

N° 2016-07-03

OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE DE SECRTAIRE DE MAIRIE et CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE à TEMPS NON COMPLET (28 h/semaine)

Jusqu'alors, le poste de Secrétaire de Mairie était pourvu par un Adjoint Administratif principal 2ème classe, à temps complet soit 35 h/semaine.

Suite à la mutation de la titulaire du poste, et compte tenu du profil de son remplaçant pressenti, il convient de procéder à une modification du tableau des effectifs en transformant le poste existant comme suit :

- d'**Adjoint Administratif principal 2ème Classe**
- en poste **d'Adjoint Administratif principal 1ère Classe**

En outre, ce poste était ouvert sur un emploi à temps complet, soit 35 h /semaine. Compte tenu de l'évolution de cet emploi, il est proposé de le modifier en le ramenant de : 35 h / semaine à **28 h/semaine.**
Le Conseil Municipal, , à l'unanimité :
- **APPROUVE** la transformation du poste d'Adjoint Administratif principal 2ème classe en poste d'Adjoint Administratif principal 1ère Classe (28 h/semaine)
- **APPROUVE** la modification du temps de travail du poste de Secrétaire de Mairie en le ramenant de 35 h/semaine à 28 h /semaine

N° 2016-07-04

OBJET : NON ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE du CDG : risques statutaires
ADHESION AU CONTRAT GROUPAMA à compter du 1er Janvier 2017

la commune avait décidé de s'associer à la consultation du Contrat d'Assurance Groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône (CDG 69) pour la couverture des Risques Statutaires.

Au vu du résultat de cette consultation et après consultation directe d'un autre assureur, il est proposé au Conseil de ne pas souscrire au Contrat Groupe du Centre de Gestion du Rhône, à compter du 1er Janvier 2017, mais de souscrire au contrat GROUPAMA présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE** de ne pas souscrire au Contrat d'Assurance Groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône pour les risques statutaires, à compter du 1er Janvier 2017
- **DECIDE DE SOUSCRIRE** à compter du 1er Janvier 2017 au contrat GROUPAMA ainsi présenté

N° 2016-07-05

OBJET : SUBVENTION POUR PARTICIPATION AU DAKAR DE L'ASSOCIATION « ACTION ENDURO »

Le jeune John COMOGLIO a apporté une participation active à l'animation des TAP de l'Ecole de Chamelet en présentant aux élèves son périple au DAKAR.
Il entend renouveler cette animation à son retour du DAKAR 2017.
Cette forme d'animation a reçu un accueil des plus favorables des enfants et les a passionné.

Afin de compenser cette animation, il est proposé au conseil d'apporter une subvention municipale de 500 € à son Association « Action Enduro ».
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE d'ATTRIBUER** en 2016 une subvention municipale de 500 € à l'Association « Action Enduro »

N° 2016-07-06

OBJET : SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2016

Par délibération en date du 14 Juin 2016, le Conseil Municipal avait approuvé un dossier de travaux de sécurité routière d'un montant de 7084 € HT, en vue de bénéficier en 2016 d'une subvention au titre du produit des Amendes de Police 2015.

Notre projet a été retenu à ce titre et bénéficiera d'une subvention de 4043 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **ACCEPTE** le bénéfice de la subvention Amendes de Police 2016
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux prévus au programme présenté

Informations et Questions diverses

1/ Etat des Subventions à la Commune :

3 subventions ont été attribuées à notre commune :

- ✓ subvention de 50 000 € par le Conseil Départemental pour les travaux de rénovation à l'Ecole dans le cadre de la Convention de Partenariat Territorial dont la signature officielle avec le Département est prévue le 18 novembre prochain
- ✓ subvention de 8320 € sur la réserve parlementaire de M. Michel MERCIER, Sénateur, pour les travaux d'aménagement d'une plateforme de tri
- ✓ subvention de 4000 €, sur la réserve parlementaire de M. Patrice VERCHERE, Député, pour les travaux à la Salle des Fêtes

2/ Point sur les Travaux bâtiments :

- Perron de l'Eglise :

Ces travaux sont terminés et s'intègrent parfaitement au lieu. Le coût de cette rénovation est de 14 148 €.

- Salle des Fêtes :

La modification de l'entrée de la salle des fêtes est en phase d'achèvement. Il reste la peinture de finition du hall et la pose de la quincaillerie. Le coût s'élève à 8972 €.

Des travaux sont à prévoir rapidement :
- le vélux fuyant, expertisé le 9 novembre, il conviendra de changer les joints qui datent de la construction de la Salle.
- il faut prévoir de changer les bandeaux de rive (vermoulus) ainsi que la zinguerie.

- Local des Associations :

Le vélux le plus près de l'entrée fuit par le joint, le changement se fera sous garantie dans la prochaine quinzaine.

- Croix sur la Place de l'Eglise :

Un devis de rénovation a été demandé aux établissements Guillin qui s'élève à 9 918 € TTC.
Un autre devis est en cours de chiffrage par Métafer.

- Mécanismes d'horloge de l'Eglise :

Un chiffrage de rénovation des deux mécanismes pour exposition a été demandé à l'horloger, Christian Berchoux. Il s'élève pour le plus ancien, datant du début du 19ème à 4500 € HT et à 3000 € HT pour le deuxième qui date de la fin du 19ème.

- Ecole :

L'entreprise Bertholon a été reçue pour un devis concernant la concomitance entre les deux alarmes. Le coût de cette adaptation devrait être pris en compte par le Bureau d'Etudes et le Bureau de Contrôle en charge du chantier.

3/ Problème des Chats Montée des Pavés :

Seule la stérilisation est envisageable – pour ce faire un vétérinaire a été trouvé en la personne du Docteur BENOIT à Légny – la SPA propose une prise en charge partielle du coût de la stérilisation.

A cet effet une convention est proposée à la signature.
Une réunion sera prévue avec les riverains sur cette question.
Restera le problème de la capture des chats.

4/ Bilan des Ordures Ménagères :

La communauté de Communes a décidé de modifier le système du tri sélectif.
Les emballages seraient désormais collectés en portes à portes, dans des conteneurs de 240 litres, tous les 15 jours selon un calendrier différent des ordures ménagères.
Cette forme de ramassage en portes à portes pose quelques problèmes dans notre Commune compte tenu de l'étroitesse des voies vis-à-vis de l'encombrement des conteneurs envisagés.
Une solution de conteneurs collectifs sera donc proposée à la Communauté de communes.

En outre les colonnes « journaux » et « verres » sont maintenues. Par contre, la colonne « emballage » est supprimée.

Par ailleurs, la Taxe d'Ordures Ménagères va baisser pour passer de 10.49 % à 7.93 %.

M. CLEMENT signale la modification des horaires d'ouverture des déchetteries à compter du 1ier novembre 2016, comme suit :

THEIZÉ

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	Fermé	Fermé	9 h 00 12 h 00	Fermé	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00
APRÈS MIDI	Fermé	14 h 00 17 h 00	14 h 00 17 h 00	14 h 00 17 h 00	14 h 00 18 h 00	14 h 00 18 h 00

SAINT LAURENT D'OINGT

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	Fermé	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00
APRÈS MIDI	14 h 00 17 h 00	Fermé	Fermé	Fermé	14 h 00 18 h 00	14 h 00 18 h 00

Une information sera diffusée aux habitants et affichée dans les Commerces.

5/ Point sur l'activité du Marché et projet en perspective :

Le nombre de commerçants est en baisse, avec l'arrêt de M. Louat.
Il convient de refaire une réunion avec les commerçants. Une date sera fixée suivant les réponses.

6/ Demande d'occupation du domaine public pour une activité commerciale : (M. Alain BARRÉ)

Nous sommes saisis, par « O PORTUGES » d'une demande d'autorisation de stationner le samedi en soirée sur l'emplacement de M. Louat, pour la vente de spécialités portugaises.

Sur proposition de Mme le Maire, accord lui sera donné par autorisation municipale, sur la base du tarif consenti à M. Louat.

En outre, M. BARRÉ informe le conseil du projet d'étape à CHAMELET du Tour de France de Voitures Anciennes en Septembre 2017. Il s'agit d'un évènement important pour la commune qui regroupera quelques 70 véhicules.
L'accueil de cet évènement se ferait sur le parking de la Salle des Fêtes qui sera neutralisé pour la circonstance. .
Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur cette manifestation.

7/ dossier « SAPIN » :

Cette procédure concerne le refus opposé au demandeur pour la construction d'une piscine enterrée.
La Commune est assistée dans ce contentieux par son assureur GROUPAMA, dans le cadre de sa garantie « protection juridique », en la personne de Me DEYGAS, avocat au Barreau de Lyon.

8/ Repas des Ainés :

Il se déroulera le DIMANCHE 11 décembre 2016 à 12 h 30 à la salle des fêtes.
Les conseillers municipaux sont sollicités pour le service de l'apéritif.
L'animation du repas sera assurée par Fabio.

Il est rappelé que la prochaine réunion du CCAS est fixée au 17 novembre 2016 pour faire le point sur l'organisation de ce repas – également à l'ordre du jour la gestion des encombrants pour les personnes isolées.

9/ Assainissement :

Le réseau d'assainissement a été contrôlé par une caméra.
Aucune anomalie n'a été décelée hormis la présence d'une racine d'arbre qui a pu être localisée.
L'extension du réseau d'assainissement dans le secteur de l'école est envisagée ce qui permettra le raccordement de 4 maisons.
Se posent le problème du branchement de la Maison Faure et un défaut de branchement le long du Rempart Nord. De même le raccordement de la Mairie devra être revu.
Des précisions ont données sur le rapport des Assainissements autonomes.

10/ Vœux du Maire :

La cérémonie des Vœux du Maire se tiendra le Samedi 14 Janvier 2017 à 19 h à la Salle des Fêtes.
A cette occasion, nous procéderons à la signature de la Charte « Zéro Pesticides ».

11/Préparation du Bulletin Municipal :

Les articles pour le prochain Bulletin Municipal doivent être adressés à Monsieur André CLEMENT.

12/ Cérémonie du 11 novembre :

Elle se déroulera le vendredi 11 novembre 2016 à 10 h.

13/ Recensement Population 2017 :

Le prochain Recensement de la Population se déroulera du 19 Janvier au 18 Février 2017.
Deux agents recenseurs seront recrutés à cet effet.

14/ Bilan Urbanisme : (Mme le Maire)

- Une mission a été confiée au CAUE pour une étude sur le bourg de CHAMELET.
Dans ce cadre, tous les problèmes liés à la configuration du bourg devront être posés et des solutions envisagées.
- la compétence de la Zone économique vers la Gare a été conservée par la Commune
- un rendez-vous a été pris avec la DDT pour le 29 Novembre prochain à 15 h pour la mise en œuvre de la révision du PLU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Secrétaire de Séance,

André RAGINEL

Le Maire,

Ariane AUBONNET BOUVIER